

# L'emploi agricole

# en chiffres

## Les exploitants

### Dans les Vosges

**3 216 chefs d'exploitation dans les Vosges en 2013**

**La Mutualité Sociale Agricole** gère deux régimes de protection sociale : celui des salariés agricoles et celui des exploitants.

La MSA est l'organisme de référence pour tout ce qui concerne le recensement et l'analyse des actifs en agriculture.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le réseau des Chambres d'Agriculture et celui des caisses de Mutualité Sociale Agricole.

Ce 4 pages porte sur l'emploi non salarié en agriculture. Un deuxième volet est consacré à l'emploi salarié en agriculture.

L'emploi non salarié en agriculture est à 90% celui des exploitations agricoles.

Les autres catégories inscrites à la MSA concernent la forêt (sylviculture, exploitation du bois et scieries fixes) et certains artisans ruraux.

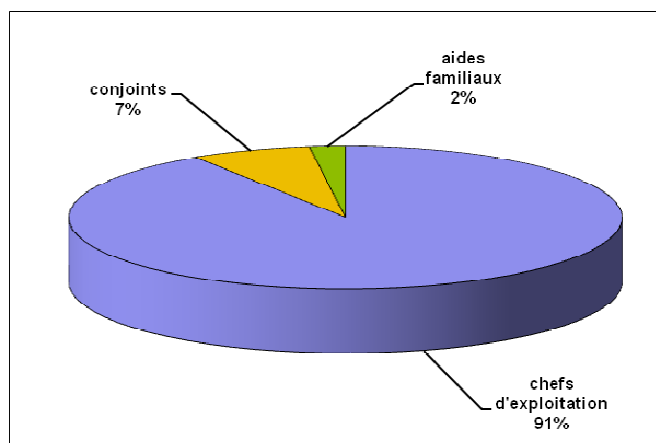
#### En résumé,

- Un peu plus d'un chef sur cinq est une femme
- 95% des chefs le sont à titre exclusif ou principal
- Plus de 45% des exploitations sont sous forme sociétaire
- Plus de 8 chefs d'exploitation agricole sur 10 sont concernés par une production bovine sur leur exploitation
- C'est à l'est du département, en piémont et montagne que la densité des exploitants est la plus forte, à l'inverse elle est la plus faible sur les plateaux calcaires de la région de Neufchâteau

### Les actifs non salariés

En 2013, la MSA recense 3538 actifs agricoles non salariés dont 3216 chefs d'exploitation soit 91% du total.

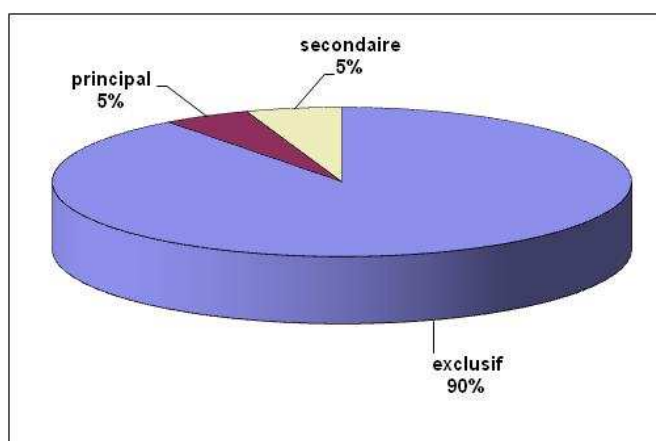
Les conjoints représentent 7% des actifs non salariés (248 conjoints), et les aides familiaux 2% (74 aides familiaux).



### 90 % des exploitants à titre exclusif

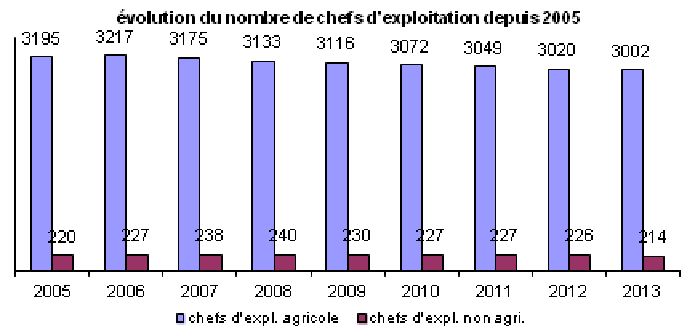
Parmi les chefs d'exploitation couverts par la MSA, 90% ont le statut de chef d'exploitation à titre exclusif.

10% des chefs d'exploitation ont en même temps une autre activité.

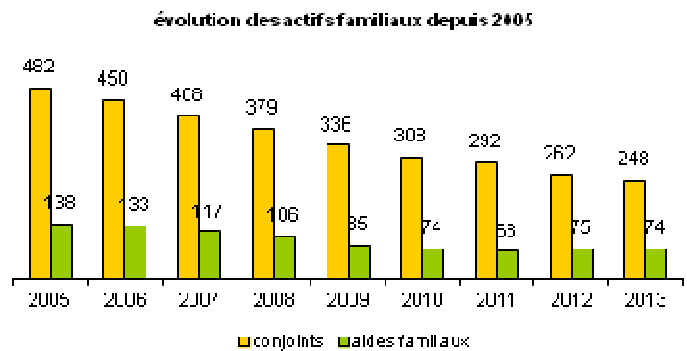


## La diminution des actifs est contenue

Sur la période 2005-2013(9 ans), le rythme de diminution des chefs d'exploitation est de 0,6%/an.



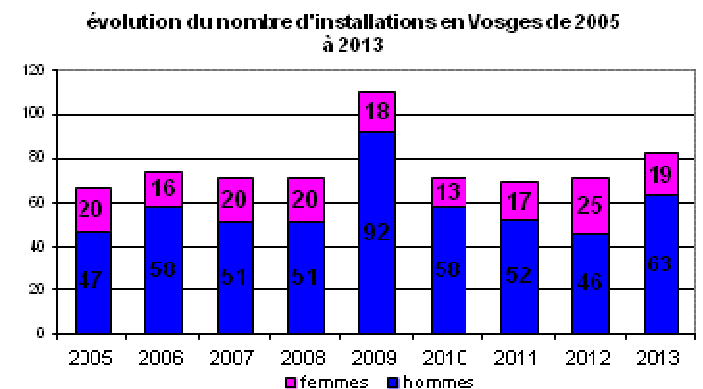
Par contre, la baisse est amplifiée pour les conjoints et les aides familiaux qui enregistrent une baisse moyenne de près de 6% par an.



## Stabilité des installations de moins de 40 ans

Sur les 7 dernières années, on compte en moyenne 78 installations/an. Avec 82 installations, 2013 fait partie des bonnes années.

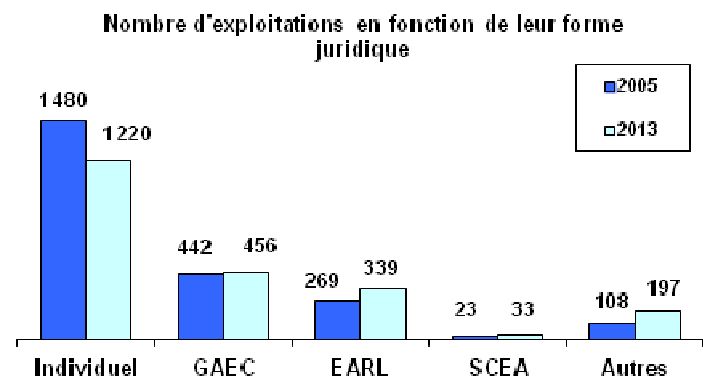
Les femmes ont représenté 23% des installations.



## Plus de 45 % des exploitations sont sous forme sociétaire

Le nombre d'exploitations individuelles est en diminution constante depuis 2005. Il représentait, en 2013, 55% des exploitations, contre 64% en 2005.

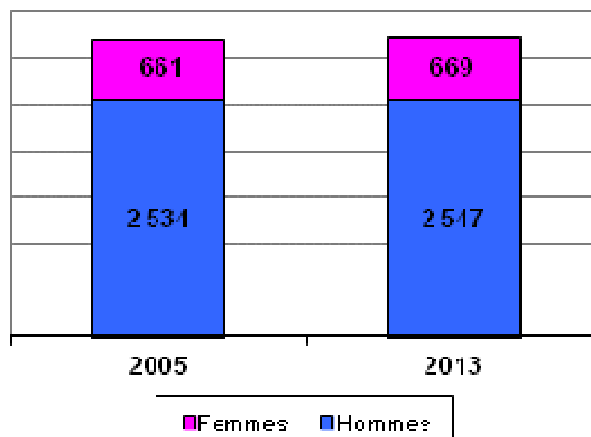
Les formes sociétaires continuent leur progression. Les EARL ont progressé plus vigoureusement que les GAEC. Mais avec la réforme de la PAC en 2015, leur progression risque de marquer un coup d'arrêt au profit des GAEC qui vont voir la reconnaissance de la transparence élargie.



## 2,1 femmes pour 10 chefs d'exploitations agricoles

Les femmes représentent 21% des chefs d'exploitation dans les Vosges. Cette proportion est relativement stable dans le temps .

Nombre de chefs d'exploitation selon le sexe

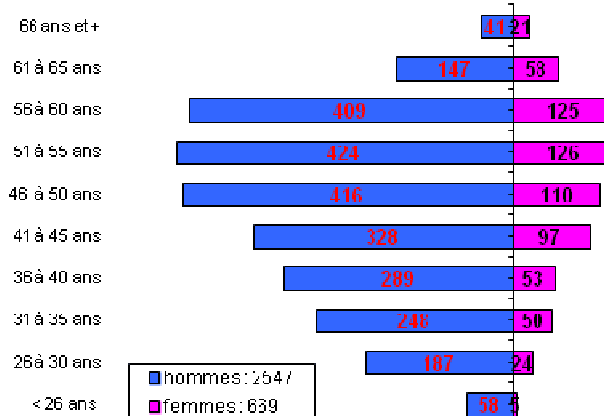


## 42 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans

L'âge moyen des exploitants dans les Vosges est de 46 ans; 46 ans pour les hommes et 49 ans pour les femmes qui sont proportionnellement les plus nombreuses que les hommes dans la catégorie 56-60 ans.

Depuis 2005, nous observons un rythme moyen de 78 installations pour 100 départs.

Pyramide des âges des chefs d'exploitation en 2013



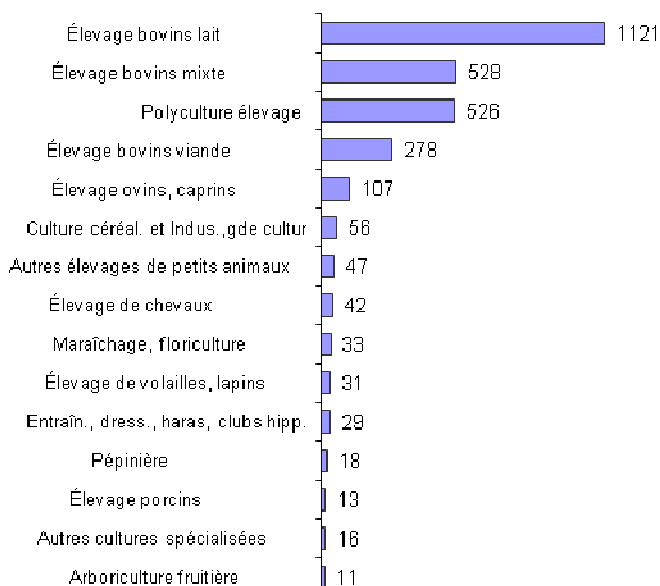
## 86 % des chefs d'exploitation sont concernés par l'élevage bovin

Les 5 types d'exploitation majoritaires rassemblent 90% des chefs d'exploitations.

Les systèmes laitiers sont les plus nombreux avec 39% de l'effectif total.

Les systèmes bovins mixtes et polyculture élevage sont presque aussi nombreux avec 37% de l'effectif.

Viennent ensuite les systèmes bovin-viande avec 10% de l'effectif et les systèmes ovins avec 4%.



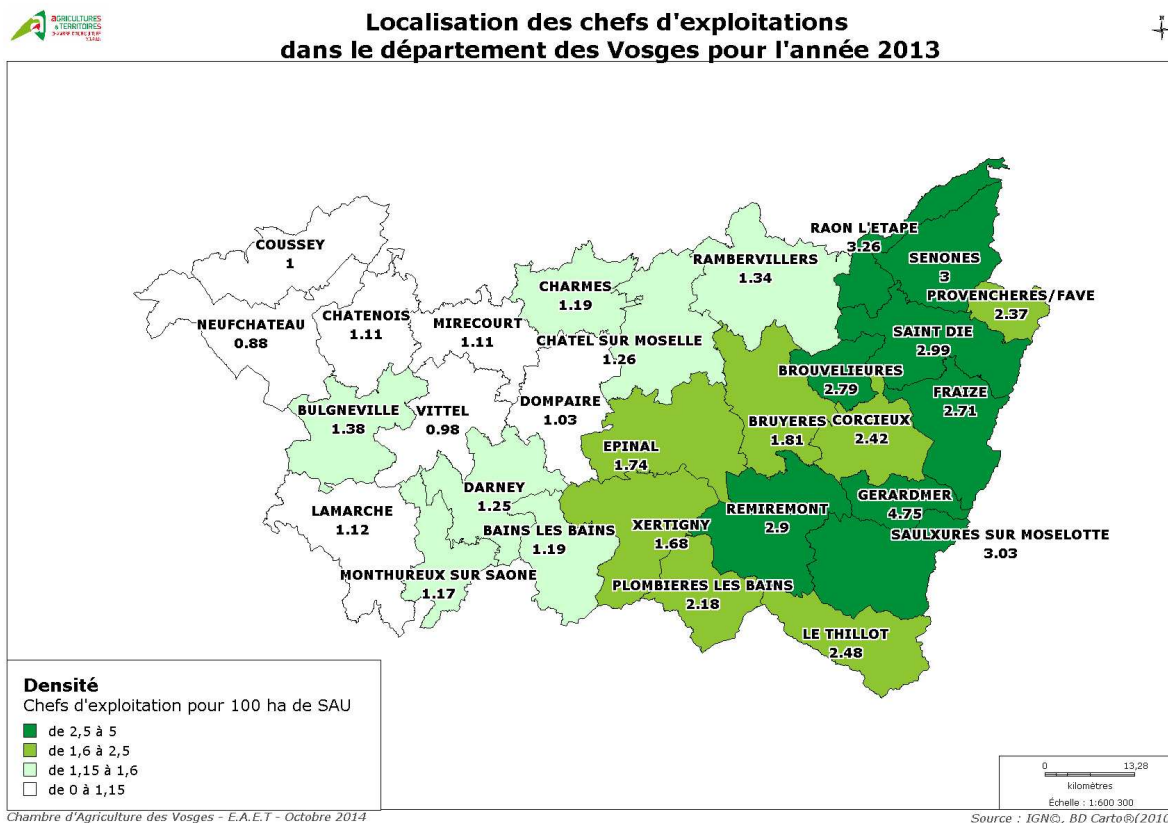
## Une densité relative plus importante à l'Est

Le gradient de densité d'exploitants ramené à la SAU (du plus clair au plus foncé) montre que la montagne et le piémont du massif Vosgien sont les zones les plus denses.

Ce sont les exploitations laitières qui font le nombre en plaine et en piémont .

Le Pays de Neufchâteau et le canton de Vittel affichent les densités les plus faibles (influence plus marquée de l'orientation grandes cultures).

La densité moyenne du département se situe en 2013 à 1,45 exploitants pour 100 ha de SAU (1,47 en 2012).



## Méthodologie

Ce document a été réalisé à partir de données fournies et validées par la MSA Lorraine dans le cadre d'un partenariat national mis en place entre L'APCA et la CCMSA.

La chambre d'agriculture des Vosges a réalisé ce 4 pages à partir de la maquette proposée par l'APCA. Ce document a été harmonisé au niveau régional.

La MSA prend en charge la protection sociale d'un grand nombre d'actifs non salariés comprenant l'agriculture mais également la forêt (chefs d'entreprise de l'exploitation du bois, de la sylviculture, des scieries), le paysage et certains artisans ruraux .

*L'ensemble des actifs non-salariés de l'agriculture recouvre des catégories d'actifs variées : on y compte les chefs d'exploitation à titre exclusif et pluri-actifs, leurs conjoints (collaborateur ou simple participant aux travaux de l'exploitation) et des aides familiaux*

Dans ce document, nous retiendrons les actifs non salariés des activités suivantes : maraîchage et floriculture, arboriculture fruitière, pépinière, cultures céréalières et industrielles, viticulture, autres cultures spécialisées, élevage bovins lait, élevage bovins viande, élevage bovins mixte, élevage ovins et caprins, élevage porcins, élevage de chevaux, autres élevages de gros animaux, élevage de volailles et lapins, autres élevages de petits animaux, entraînement, dressage, haras et clubs hippiques, cultures et élevages non spécialisés, polyculture et poly-élevage, entreprises de travaux agricoles, entreprises de jardin et paysagistes.

Certains cotisants à la MSA cotisent sans droits à prestation en retour. Ce sont les "cotisants solidaires", au nombre de 524 en 2012. Leur activité agricole est marginale : leur exploitation est comprise entre 1/8 et 1/2 SMI. Nous ne les avons pas pris en compte dans ce document.